

# LORRAINE FOOTBALL



Ligue Lorraine  
de Football

hebdomadaire • numéro 136 • vendredi 13 mai 2011 • site : [lorraine.fff.fr](http://lorraine.fff.fr)



[lorraine.fff.fr](http://lorraine.fff.fr)  
votre hebdo en ligne



## FINALE DE LA COUPE GAMBARDELLA

### Direction le Stade de France pour Gauthier Légerri

#### Un arbitre lorrain désigné

Gauthier Légerri dirigera la finale de la Coupe Gambardella samedi 14 mai 2011 en lever de rideau de la finale de la Coupe de France qui opposera le PSG à Lille. Une première pour l'arbitrage lorrain qui n'avait plus connu pareil mise à l'honneur depuis 2000. Retour sur cette nomination qui souligne le remarquable travail effectué par la Commission Régionale d'Arbitrage et son CTRA, Alain Sars. Arbitre pour le club de Saizerais, Gauthier Légerri est un arbitre comblé. Après avoir officié lors du quart de finale de la Gambardella opposant Sedan à Lorient, le jeune homme de 23 ans vient d'être désigné pour diriger la finale de la Coupe Gambardella entre St Etienne et Monaco, samedi au Stade de France. Une nomination qui ne laisse pas le jeune lorrain insensible : « Quel bonheur ! C'est une énorme surprise. Je pensais que le quart de finale était la récompense de ma bonne saison. Je ne m'attendais pas à arbitrer une nouvelle fois qui plus est en finale ! En plus de ça, arbitrer un quart et une finale c'est assez rare. C'est incroyable ! »

JAF (Jeune Arbitre de la Fédération) depuis 3 ans, cet étudiant en master 2 de droit pénal à la faculté de Nancy est le premier lorrain à diriger la finale de la Gambardella depuis 2000 et Patrice Mittelbronn. « C'est un plaisir immense. J'ai reçu beaucoup de félicitations d'arbitres. Je suis très fier de représenter la Lorraine et je tiens à remercier tous mes formateurs. »

Après avoir arbitré son premier match à 17 ans, le jeune lorrain s'apprête à découvrir le Stade de France et ses 80 000 spectateurs. Pas de quoi impressionner le jeune homme : « Je ne me mets pas la pression. Même si arbitrer au Stade de France est un rêve qui se réalise je ne changerai pas ma préparation et ferai honneur à cette désignation. »

Une fois sa tâche accomplie, Gauthier Légerri prendra place en tribunes pour assister à la finale de la Coupe de France arbitrée par Clément Turpin, 28 ans et plus jeune arbitre français officiant en Ligue 1 et qui avait notamment dirigé la finale de la Gambardella 2004 avant d'être promu au plus haut niveau quelques années plus tard. Un bon exemple à suivre...

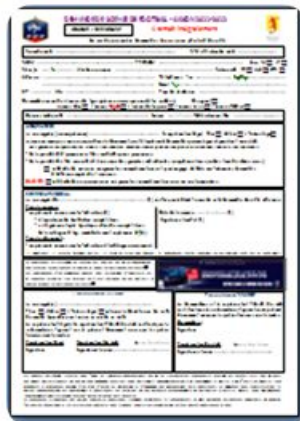


Direction le Stade de France pour  
Gauthier Légerri

## FOOTCLUBS - DEMANDES DE LICENCES 2010-2011

Nous vous rappelons que les demandes de licences par l'intermédiaire de Footclubs ne sont plus possibles depuis le 03 mai 2011.

Par contre, il est possible de transmettre vos demandes par courrier ou par mail ([licences@lorraine.fff.fr](mailto:licences@lorraine.fff.fr)) jusqu'au 22 mai 2011 inclus.



## COMMUNIQUE AUX CLUBS

Nous avons adressé le 24 janvier 2011 à tous les arbitres de Lorraine (à leur adresse personnelle) la nouvelle fiche médicale qui sera applicable dès juin 2011 pour la saison 2011 / 2012 afin qu'ils anticipent les rendez-vous obligatoires chez les médecins spécialistes ainsi qu'un courrier personnalisé.

Vous trouverez ci-après les liens vous permettant de visualiser ces fiches médicales (vous pouvez aussi les trouver sur le site internet de la ligue (dans infos pratiques > document à télécharger > service arbitres))

**Fiche destinée aux candidats et aux arbitres de district :** (voir le lien ci-après sur site internet LLF)

<http://lorraine.fff.fr/common/ressources/558775.pdf>

**Fiche destinée aux arbitres de Ligue :** (voir le lien ci-après sur site internet LLF)

<http://lorraine.fff.fr/common/ressources/558780.pdf>

Nous vous rappelons que les arbitres devront renouveler **avant le 15/7/2011**



## COMMISSION REGIONALE JURIDIQUE ET DE DISCIPLINE

### Réunion restreinte du 7 mai 2011 à CHAMPIGNEULLES

Présidence : M. V. ROMANO

Présents : Mme J. GRAND – MM. G. BELLINI - H. BOILLLOT (CRA) – P. CORTIAL - D. EHLE - C. LOUIS – J. VERITE

Excusé : M. J. DUHAUT

Assiste : M. NUNEZ, représentant le comité directeur de la LLF, qui n'a pas pris part aux délibérations ni aux décisions.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement disciplinaire, saison 2010/2011 de la FFF, l'exécution provisoire de toutes les sanctions ci-dessous est ordonnée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la commission prend connaissance d'un article de presse du 30.04.2011 dans lequel sont retranscrites les déclarations d'un dirigeant du club de MAGNY, Monsieur Jérôme SAVARY, mettant en doute les compétences de la commission régionale juridique et de discipline de la Ligue de Lorraine de Football, ces propos pouvant relever de l'article 159 des RG, La commission décide de transmettre le dossier au Conseil régional de l'éthique pour suite éventuelle à donner.

### DIVISION D'HONNEUR – Journées des 30 avril & 4 mai 2011

20050.1 – LUNEVILLE UST – NEUVES MAISONS GS

**EXCLUSION DU JOUEUR YRIO KANNY (1525628068) DE NEUVES MAISONS POUR AVOIR ANNIHILE UNE OCCASION DE BUT.**

La commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance,

Considérant que le joueur YRIO Kanny du club de Neuves maisons a été exclu par l'arbitre de la rencontre pour avoir annihilé une occasion de but manifeste en détournant le ballon des deux mains,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre I – article 1.3. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

Le joueur **YRIO Kanny** du club de Neuves maisons : **2 (deux) matchs de suspension ferme dont le match automatique.**

20069.2 – BLENOD Cs1 – SARREGUEMINES 93.1

**EXCLUSIONS DU JOUEUR KARAYER METIN (1595622308) DE SARREGUEMINES POUR 2 AVERTISSEMENTS ET DU JOUEUR LAKBIR RACHID (1501122895) DE SARREGUEMINES POUR FAUTE GROSSIÈRE.**

La commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance,

#### En premier lieu.

Considérant que le joueur KARAYER Metin du club de Sarreguemines a été exclu par l'arbitre de la rencontre pour avoir reçu deux avertissements,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre I – article 1.2. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

Le joueur **KARAYER Metin** du club de Sarreguemines : **match automatique confirmé.**

#### En second lieu.

Considérant que le joueur LAKBIR Rachid du club de Sarreguemines a été exclu par l'arbitre de la rencontre pour avoir commis une faute

grossière envers un adversaire,

Considérant que l'intégrité physique de ce dernier a été mise en cause,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre I – article 1.4. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

Le joueur **LAKBIR Rachid**, du club de Sarreguemines : **3 (trois) matchs de suspension ferme dont l'automatique.**

Amende : **85 €** au club de Sarreguemines

### DIVISION D'HONNEUR REGIONAL – Journée du 1<sup>er</sup> mai 2011

20127.1 – HAYANGE FC 1 – MARIENAU FOR. 1

**EXCLUSION DU BANC DE TOUCHE DE M. ASKAL ABDELLATIF (1539564082), ÉDUCATEUR DE MARINEAU POUR COMPORTEMENT EXCESSIF RÉPÉTÉ.**

La commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance,

Considérant que M. ASKAL Abdellatif, éducateur du club de Mariéna u a été exclu du banc de touche par l'arbitre de la rencontre pour s'être rendu coupable d'un comportement excessif répété envers l'arbitre, Considérant par ailleurs que M. ASKAL est venu s'en excuser auprès de lui après la rencontre dans les vestiaires,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre II – article 2.3.A. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

M. **ASKAL Abdellatif**, éducateur du club de Mariéna u : **2 (deux) matchs de suspension ferme de toutes fonctions officielles à effet du 10 mai 2011.**

Amende : **17 €** au club de Mariéna u

20202.1 – DIEUE-SOMMEDIUE As1 – LIGNY EN BARROIS Us1

**EXCLUSIONS DES JOUEURS BEAUGUITTE VINCENT (1529554972) POUR AVOIR ANEANTI UNE OCCASION DE BUT, REMOND ADRIEN (1555620146) POUR DEUX AVERTISSEMENTS, SCHEMYTE JEREMY (1539572735) POUR PROPOS GROSSIERS ENVERS L'ARBITRE, PITTON MICKAËL (1519502237) POUR DEUX AVERTISSEMENTS, TOUS DE DIEUE SOMMEDIUE. INSULTES, MENACES DE MORT ET CRACHATS DE LA PART DU PUBLIC ENVERS LE CORPS ARBITRAL LORS DE LA RENTRÉE AUX VESTIAIRES, DANS LE TUNNEL.**

La commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance,

#### En premier lieu.

Considérant que le joueur BEAUGUITTE Vincent du club de Dieue Sommedieue a été exclu par l'arbitre de la rencontre pour avoir annihilé une occasion de but manifeste en commettant une faute passible d'un pénalty,

Considérant que ce joueur a rejoint les vestiaires sans difficulté, Considérant par ailleurs que le joueur BEAUGUITTE Vincent était précédemment sous le coup d'un avertissement reçu dans un délai inférieur à trois mois,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre I – article 1.3. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :



Le joueur **BEAUGUITTE Vincent** du club de Dieue Sommedieue : **2 (deux) matchs de suspension ferme dont le match automatique + 1 match de suspension assorti du sursis suite à avertissement du 27.02.2011.**

#### En second lieu.

Considérant que le joueur **REMOND Adrien** du club de Dieue Sommedieue a été exclu pour avoir reçu deux avertissements, Considérant que ce joueur a rejoint les vestiaires sans difficulté, Considérant que le joueur **REMOND Adrien** du club de Dieue Sommedieue était précédemment sous le coup de deux avertissements reçus dans un délai inférieur à trois mois,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre I – article 1.2. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

Le joueur **REMOND Adrien** du club de Dieue Sommedieue : **match automatique confirmé + 1 match de suspension ferme suite à avertissements des 20.02.2011 et 27.03.2011**

#### En troisième lieu.

Considérant que le joueur **SCHEMYTE Jérémy** du club de Dieue Sommedieue a été exclu par l'arbitre de la rencontre pour avoir tenu des propos grossiers et injurieux à son égard, qualifiés ainsi en ce qu'ils sont contraires à la bienséance et ont pour but d'insulter la personne visée,

Considérant que le joueur **SCHEMYTE Jérémy** du club de Dieue Sommedieue était précédemment sous le coup de deux avertissements reçus dans un délai inférieur à trois mois,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre I – article 1.7.1.A. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

Le joueur **SCHEMYTE Jérémy** du club de Dieue Sommedieue : **3 (trois) matchs de suspension ferme dont le match automatique + 1 match de suspension ferme suite à avertissements des 13.02.2011 et 13.03.2011**

Amende : **17 €** au club de Dieue Sommedieue

Observatoire des comportements : **PROPOS GROSSIERS OU INJURIEUX**

#### En quatrième lieu.

Considérant que le joueur **PITTON Mickaël** du club de Dieue Sommedieue a été exclu par l'arbitre de la rencontre pour avoir reçu deux avertissements,

Considérant que ce joueur a rejoint les vestiaires sans difficulté,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre I – article 1.2. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

Le joueur **PITTON Mickaël** du club de Dieue Sommedieue : **match automatique confirmé.**

#### Match arrêté à la 85<sup>e</sup> minute

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 85<sup>e</sup> minute, l'équipe de Dieue Sommedieue étant réduite à moins de 8 joueurs,

**Par ces motifs, et en application du chapitre III - article 3.4.3.1/2 des règlements généraux de la LLF,**

La commission décide de donner match perdu à l'équipe de Sommedieue par pénalité sur le score de 0 à 3 (zéro à trois).

#### En dernier lieu.

Considérant les faits mentionnés dans les rapports des officiels, faisant état d'insultes - crachats et menaces de mort envers le corps arbitral à son retour aux vestiaires dans le tunnel de la part du public,

La commission décide de convoquer, par l'intermédiaire de la LLF, à sa prochaine réunion à CHAMPIGNEULLES, du **21 MAI 2011 A 10 HEURES** :

- Les officiels de la rencontre,

- Les capitaines des deux équipes (celui qui a terminé le match pour le club de Dieue Sommedieue),

- 1 dirigeant du club de Ligny inscrit sur la feuille de match,

- Le président du club de Dieue Sommedieue ainsi que M. **BADEROT Charles**, dirigeant.

En tout état de cause une décision sera prise à cette date.

#### PROMOTION D'HONNEUR– Journée du 1<sup>er</sup> mai 2011

20298.2 – NEBING AS 1 – PLANTIERES UL 1

**EXCLUSION DU JOUEUR ZIMMERMANN DAVID (1545616785) DE PLANTIERES POUR COUP DE POING ENVERS JOUEUR.**

La commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance,

Considérant que le joueur **ZIMMERMANN David** du club de Plantières a été exclu par l'arbitre de la rencontre pour avoir donné un coup de poing à un joueur adverse, ce qu'il convient de qualifier de brutalité et ce qui est démesuré et inadmissible,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre I – article 1.13.II.A. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

Le joueur **ZIMMERMANN David** du club de Plantières : **4 (quatre) matchs de suspension ferme dont l'automatique.**

Amende : **85 €** au club de Plantière

Observatoire des comportements : **COUP**

#### PROMOTION D'HONNEUR REGIONAL– Journée du 1<sup>er</sup> mai 2011

20634.2 – NEUNKIRCH 1 – SARREGUEMINES 93.2

**EXCLUSION DU BANC DE TOUCHE DE M. MAURER JOSEPH (1539562134), DIRIGEANT DE NEUNKIRCH POUR PROPOS BLESSANTS ENVERS OFFICIEL**

La commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en première instance,

Considérant que M. **MAURER Joseph**, dirigeant du club de Neunkirch a été exclu du banc de touche par l'arbitre de la rencontre pour avoir tenu des propos blessants envers l'arbitre assistant 1, qualifiés ainsi en ce qu'ils ont pour but d'offenser la personne visée,

**Par ces motifs, et en application des dispositions du Chapitre II – article 2.4.I.A. du barème des sanctions de référence pour les comportements antisportifs,**

Décide de sanctionner :

M. **MAURER Joseph**, dirigeant du club de NEUNKIRCH : **3 (trois) matchs de suspension ferme de toutes fonctions officielles à effet du 10 mai 2011.**

Amende : **17 €** au club de Neunkirch

Conformément aux articles 188, 189 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football et 4.1.3 "Appels" des règlements généraux de la Ligue Lorraine de Football, les présentes décisions sont susceptibles d'appel par l'intéressé ou son club, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement identifiable avec en-tête du club, en suivant, selon les cas, l'une des procédures suivantes :

1) - concernant les homologations de résultats

**Matches de championnat :**

Devant La commission régionale d'appel de la Ligue Lorraine de Football



Délai : 10 jours (1) à compter du lendemain de la notification (2) de la décision contestée.

**Matches de coupes :**

Devant La commission régionale d'appel de la Ligue Lorraine de Football

Délai : 2 jours (1) à compter du lendemain de la notification (2) de la décision contestée.

2) - concernant les dossiers disciplinaires

**Sanctions inférieures ou égales à 4 (quatre) matches de suspension :**

Devant La commission régionale d'appel de la Ligue Lorraine de Football

Délai : 10 jours (1) à compter de l'affichage Internet de la décision contestée sur le site officiel de la LLF.

**Sanctions supérieures à 4 (quatre) matches de suspension et inférieures à 1 (un) an :**

Devant La commission régionale d'appel de la Ligue Lorraine de Football

Délai : 10 jours (1) à compter du jour de la première présentation de la lettre recommandée de notification.

**Sanctions individuelles égales ou supérieures à 1 (un) an ou,**

**pour les clubs, suspension ferme de terrain(ou huis clos), retrait ferme de point(s), rétrogradation, mise hors compétition, exclusion, refus d'engagement ou radiation :**

Devant La commission supérieure d'appel de la Fédération Française de Football

Délai : 10 jours (1) à compter du jour de la première présentation de la lettre recommandée de notification.

(1) Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

(2) Le jour de la notification est selon la méthode utilisée : soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou Internet.

**En application de l'article 10 du règlement disciplinaire, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, La commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions ci-dessus.**

Le président, Victor ROMANO  
La secrétaire, Jocelyne GRAND

**ENTRETIEN DES TERRAINS : LE CONSEIL DU PRO AVEC ISS**

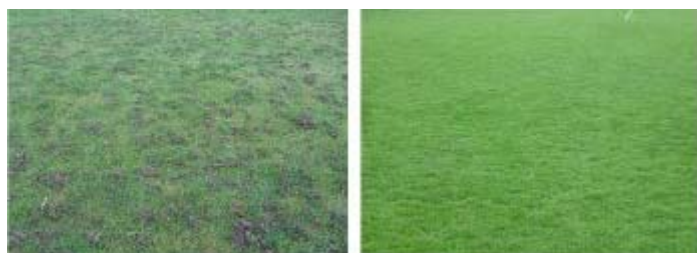
Dîtes STOP aux problèmes de déjection des vers de terre

ISS Espaces Verts innove et vous propose une solution pour lutter contre l'impact des turriculés des vers de terre.



Les vers sont essentiels dans la vie des sols, pour autant la prolifération de leurs turriculés entraîne des problèmes de drainage, de battance, de compactage et dégrade la qualité sportive des terrains de football.

ISS Espaces Verts est à même de vous présenter un procédé visant à lutter contre l'apparition de ces turriculés.



**avant TRAITEMENT après**

**CONTACT : Xavier ALBRECHT**

06.85.33.09.12/ Fax 03.83.23.31.39

**Fonctionnement**

- En conjuguant l'aération mécanique du sol et l'incorporation d'un activateur biologique déposé au cour du système racinaire, les lombrics poursuivent leur activité en profondeur sans produire d'abondants rejets en surface.

- Action immédiate de l'opération

- Aucune incidence sur l'environnement ni sur la mise en jeu du terrain
- Facilité et rapidité de l'intervention
- Efficacité prouvée : 1 à 2 opérations annuelles selon conditions météorologiques

Agence de VELAINE-EN-HAYE-Z.I Parc de Haye. - Allée des Acacias. 54 840 Velaine-en-Haye  
Tél. 03 83 23 34 34- Fax : 03 83 23 31 39

lorraine.fff.fr



COMMISSION REGIONALE ADMINISTRATIVE ET SPORTIVE

Réunion téléphonique du lundi 9 mai 2011

**Présents :** MM. Courtebray, Ehlé, Caillo, Gassion, Houot, Wagner  
**Représentant le CD :** M. Keime

**Promotion Honneur Régionale**

20697.1 Pte Rosselle 1 / Sarreguemine 93 2 – groupe B – du 22 avril 2011

Réserve d'avant-match de Petite Rosselle, régulièrement transformée en réclamation concernant la participation et la qualification de tous les joueurs de Sarreguemine 2,

La commission après enquête, jugeant en premier ressort n'ayant constaté aucune infraction aux dispositions du paragraphe 6 B de l'article 21 du règlement des championnats seniors

**confirme le résultat acquis sur le terrain : 1 à 0 en faveur de Sarreguemine**

20431.2 Conflans US 1 / Yutz FC 2 – groupe A – du 23 avril 2011

Réserve d'avant-match de Conflans, régulièrement transformée en réclamation concernant la participation et la qualification de tous les joueurs de Yutz 2,

La commission après enquête, jugeant en premier ressort n'ayant constaté aucune infraction aux dispositions du paragraphe 6 B de l'article 21 du règlement des championnats seniors

**confirme le résultat acquis sur le terrain : 2 à 0 en faveur de Yutz**

**Promotion Honneur Régionale**

20685.1 Holving US 1 / Pte Rosselle 1 – groupe B – du 1er mai 2011

Réserve d'avant-match de Petite Rosselle, régulièrement transformée en réclamation concernant la participation et la qualification de quatre joueurs mutation dans l'équipe de Holving,

La commission après enquête, jugeant en premier ressort considérant que l'équipe de Holving US est en infraction avec l'article 6 depuis au moins trois saisons (décisions publiées aux JO N°125 du 25 février 2011, N° 80 du 05 mars 2010 et N° 40 du 24 avril 2009) et qu'à ce titre, conformément à l'article 6.2 des RG de la LLF, le club de Holving ne peut utiliser à compter du 1er janvier 2011, les services des joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe du plus haut niveau du championnat de ligue considérant que l'équipe de Holving a inscrit sur la feuille de match Thibault MACK licence N° 1545618447 mutation en date du 1er juillet 2010,

Maxime FORET licence N° 1555619801 mutation en date du 1er juillet 2010,

Lobodan TOMICS licence N° 159562441 mutation en date du 1er juillet 2010,

Rachid CHERFAOUI licence N° 1539567854 mutation en date du 1er juillet 2010

Par ces motifs, **la commission donne match perdu par pénalité au club de Holving par le score de 0 à 3 et en reporte le bénéfice au club de Petite Rosselle.**

**Féminines Promotion d'honneur**

21890.1 Kedange CEP 1 / Granges sur Vologne 1 du 1er mai 2011

Réserve d'avant-match de Granges sur Vologne, régulièrement transformée en réclamation concernant la participation et la qualification de quatre joueuses U16F de Kedange,

La commission après enquête, jugeant en premier ressort considérant que l'équipe de Kedange a inscrit sur la feuille de match : Anais PASQUON licenciée U16F N° 2 545 917 402 en date du 08/09/2011,

Stessy MUSSELECK mutation U16F N° 2 543 859 214 en date du 14/09/2011,

Adeline LEFEBVRE licenciée U16F N° 2 544 034 663 en date du 09/07/2011,

Cynthia DEGROOBE licenciée U16F N° 1 525 633 245 en date du 09/07/2011

considérant que par décision du comité directeur de la Ligue en date du 10 juillet 2010 la participation au championnat régional est limitée à :

une joueuse U16F

deux joueuses U17F

Par ces motifs, **la commission juge le club de Kedange CEP en infraction avec les dispositions prises par le comité directeur de la LLF et donne match perdu par pénalité au club de Kedange CEP par le score de 3 à 0 et en reporte le bénéfice au club de Granges sur Vologne.**

**Féminines U18 Elite**

23316.1 St Avold En 1 / Nancy ASNL 1 du 23 avril 2011

Forfait tardif de Saint-Avold,

La commission, jugeant en premier ressort pris connaissance des pièces du dossier et du rapport de l'arbitre, considérant que le club de St Avold a informé téléphoniquement le club de l'ASNL du forfait de son équipe le samedi 23 à 11 h 54 pour éviter le déplacement de l'équipe de Nancy considérant que M. Maxime ROEMER, arbitre de la rencontre a constaté l'absence des deux équipes et a été informé des circonstances par un dirigeant de St Avold

Par ces motifs, **la commission donne match perdu par forfait à St Avold sur le score de 3 à 0 au profit de Nancy ASNL.**

**Retrait d'un point au classement à St Avold qui réglera par le canal de la Ligue l'indemnité prévue au statut financier soit 37,80 €.**

**Féminines U18 Excellence**

23335.1 Epinal AS / Fontoy US 1 du 16 avril 2011

Absence de l'équipe de Fontoy,

La commission, jugeant en premier ressort pris connaissance des indications de la feuille d'arbitrage, considérant que l'équipe de Fontoy était absente à 15 h 45 pour un coup d'envoi prévu à 15 h 30

Par ces motifs, **la commission donne match perdu par forfait à Fontoy sur le score de 3 à 0 au profit de Epinal.**

**Retrait d'un point au classement à Fontoy qui réglera par le canal de la Ligue l'indemnité prévue au statut financier soit 37,80 €.**

*Conformément aux articles 188, 189 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football et 4.1.3 "Appels" des règlements généraux de la Ligue Lorraine de Football, les présentes décisions sont susceptibles d'appel par l'intéressé ou son club, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement identifiable avec en-tête du club, en suivant, selon les cas, l'une des procédures suivantes :*

**Matches de championnat :**

*Devant La commission régionale d'appel de la Ligue Lorraine de Football Délai : 10 jours (1) à compter du lendemain de la notification (2) de la décision contestée*

**Matches de coupes :**

*Devant La commission régionale d'appel de la Ligue Lorraine de Football Délai : 2 jours (1) à compter du lendemain de la notification (2) de la décision contestée.*

**Le secrétaire adjoint, Rémi Wagner  
Le représentant du CD, Claude Keime**



**COMMISSION REGIONALE FUTSAL**

Réunion du 2 mai 2011

**Présents** : P. NEYERS - JC. RASATTI – G. KEFF – C. TORNABONI – A. DARTOIS – K. BAHFIR – T. MASSION – M. VAUTRIN

**Assistent** : M. KEFF : CD LLF

**Excusés** : M. VOINÇON – A. PROTIN – S. DIETERLIN – G. ANTOINE – A. LEFEVRE – F. ACKER – M. HUGUENIN

Ouverture de la séance par Gérard Keff, président de la commission qui souhaite la bienvenue à tous.

**FUTSAL**

**Championnat Elite**

Le championnat devra être terminé pour le 12 mai, il reste 6 rencontres à jouer  
Voir CR des décisions joint en PJ

**Groupe de travail (Réflexion sur la compétition et propositions d'amélioration)**

Frédéric ACKER animateur du groupe fera un CR sur les propositions d'amélioration du GT  
Plusieurs idées en ressortent  
Blocage sur une journée  
Les membres trouvent les salles et les dates  
Plusieurs rencontres par soirées  
Démarrage compétition en septembre

**Courrier**

Pris note du courrier de Charmes

**BEACH / SOCCER**

**Equipes engagées**

8 équipes sont inscrites  
JSO Ennery  
ES Sarreinsming Blies Ebersing  
US Conflans  
JFC Metz  
ES Villers la Montagne  
AJ Auboué  
ES Joeuf  
USB Longwy

**Organisation de la saison**

2 rencontres par soirées  
28 journées  
Plusieurs journées seront événementielles avec animation  
Le programme des journées est fait (CR en PJ)  
Réunion de lancement le 14 mai à 14 h 30 sur la base de SOLAN  
1re journée de championnat prévu le 16 mai 2011  
Par rencontre il y aura 2 arbitres et un délégué  
Les délégués seront désignés par Michaël Voinçon

**Arbitrage**

JC Rasatti précise que le stage Beach est prévu le 11 mai 2011, par délégation, les désignations des arbitres seront faites par Jacques Eustachi (Pays Haut)

M. Gérard Keff, résident  
M. Michaël Voinçon, secrétaire

**COMMISSION REGIONALE FUTSAL**

Réunion CRFS du 02/05/2011

**Présents** : Mme VAUTRIN, MM. G. KEFF – J-CI. RASATTI – P. NEYERS – AI. DARTOIS - K. BAHFIR – T. MASSION – Ch. TORNABONI - M. KEFF

**Excusés** : M. VOINCON – F. ACKER – A. PROTIN – A. LEFEVRE – G. ANTOINE – DIETERLIN – HUGUENIN

**1/ POINT SUR LE CHAMPIONNAT SERVIPROPRE FUTSAL LIGUE :**

Considérant que durant toute la saison 2010 - 2011, toutes les équipes n'ont pas respecté les calendriers proposés par la LLF vu le problème de disponibilité des salles  
Considérant que la commission régionale lors de sa réunion CRFS du 28/03 a demandé aux clubs de terminer le championnat fin avril  
Considérant qu'à la fin du mois d'avril il restait 6 rencontres à disputer  
Considérant que la commission régionale CRFS n'a pas fixé de date de fin des compétitions précise  
Considérant que la date butoir serait de pouvoir transmettre le nom du champion de Lorraine à la FFF (début JUIN)

(a titre indicatif lors de la saison dernière 2009 / 2010 la réunion CCFS s'est déroulée a le 19 JUIN 2010)  
Considérant que pour une équité sportive il fallait proposer aux équipes de jouer ces derniers matchs et de ce fait repousser la date de fin du championnat

**La CRFS a décidé vu les articles 12 et 26 des RG de la LLF « Championnat FUTSAL REGIONAL » de fixer définitivement la fin des rencontres :**

**le Jeudi 12 MAI 2011 (inclus)**

A cette date toute rencontre non programmée et non jouée sera enregistrée 0-0 (0 pt pour les 2 équipes), pour programmer les 6 dernières rencontres **le club recevant proposera une date à la LLF, si pas de disponibilité de salle, la rencontre pourra être inversée, le club qui devait se déplacer pourra alors proposer une date dans sa salle au service compétition** jusqu'à un délai de 5 jours avant la fin de la date finale championnat soit dernière proposition d'inversion au plus tard **le 7 mai 2011 afin de prévoir l'arbitrage.**

Michel KEFF



## BEACH SOCCER – U 15 - BASE DE SERRY / SOLAN (54)

PENTECOTE le LUNDI 13 JUIN 2011

La commission de futsal diversifié en association avec le DISTRICT du PH organise sur le site de SOLAN/SERRY à AUBOUÉ (54) une grande journée BEACH SOCCER qui s'articulera autour de 2 événements

- rencontres entre les 8 équipes SENIORS disputant le championnat régional BEACH
- Tournoi ouvert aux clubs U15 de Lorraine

Pour les équipes U15 désireuses de s'inscrire pour ce tournoi s'adresser au service compétitions de la LLF.

L'inscription est gratuite, le nombre de places étant limité, ne pas tarder pour les inscriptions

La CRFS , M KEFF

SAMEDI	14/05/2011	reunion lancement du Beach 14h 30	Site SOLAN /SERRY	Distribution des dotations
DIMANCHE	15/05/2011			
LUNDI	16/05/2011	JOURNEE 1 A	2	match a 19 h et 20 h
MARDI	17/05/2011	JOURNEE 1 A	2	match a 19 h et 20 h
MERCREDI	18/05/2011			
JEUDI	19/05/2011	JOURNEE 2 A	2	match a 19 h et 20 h
VENDREDI	20/05/2011	JOURNEE 2 A	2	match a 19 h et 20 h
SAMEDI	21/05/2011			
DIMANCHE	22/05/2011			
LUNDI	23/05/2011	JOURNEE 3 A	2	match a 19 h et 20 h
MARDI	24/05/2011	JOURNEE 3 A	2	match a 19 h et 20 h
MERCREDI	25/05/2011			
JEUDI	26/05/2011	JOURNEE 4 A	2	match a 19 h et 20 h
VENDREDI	27/05/2011	JOURNEE 4 A	2	match a 19 h et 20 h
SAMEDI	28/05/2011			
DIMANCHE	29/05/2011			
LUNDI	30/05/2011	JOURNEE 5 A	2	match a 19 h et 20 h
MARDI	31/05/2011	JOURNEE 5 A	2	match a 19 h et 20 h
MERCREDI	01/06/2011			
JEUDI	02/06/2011	JOURNEE EVENEMENT 6A ( ascencion)	4	match a 14 - 15 -16 - 17 h
VENDREDI	03/06/2011			
SAMEDI	04/06/2011			
DIMANCHE	05/06/2011			
LUNDI	06/06/2011	JOURNEE 7A	2	match a 19 h et 20 h
MARDI	07/06/2011	JOURNEE 7A	2	match a 19 h et 20 h
MERCREDI	08/06/2011			
JEUDI	09/06/2011	JOURNEE 1R	2	match a 19 h et 20 h
VENDREDI	10/06/2011	JOURNEE 1R	2	match a 19 h et 20 h
SAMEDI	11/06/2011			
DIMANCHE	12/06/2011	JOURNEE EVENEMENT 2R	4	match 15 - 16 - 17 - 18 h
LUNDI ( pentecote)	13/06/2011	JOURNEE EVENEMENT 3R et TOURNOI U 15	4	match 15 - 16 - 17 - 18 h
MARDI	14/06/2011	JOURNEE 4R	2	match a 19 h et 20 h
MERCREDI	15/06/2011			
JEUDI	16/06/2011	JOURNEE 4 R	2	match a 19 h et 20 h
VENDREDI	17/06/2011	JOURNEE 5 R	2	match a 19 h et 20 h
SAMEDI	18/06/2011			
DIMANCHE	19/06/2011			
LUNDI	20/06/2011	JOURNEE 5R	2	match a 19 h et 20 h
MARDI	21/06/2011	JOURNEE 6R	2	match a 19 h et 20 h
MERCREDI	22/06/2011	JOURNEE 6 R	2	match a 19h et 20h
JEUDI	23/06/2011	JOURNEE 7R	2	match a 19 h et 20 h
VENDREDI	24/06/2011	JOURNEE 7R	2	match a 19 h et 20 h
SAMEDI	25/06/2011			
DIMANCHE	26/06/2011			
<b>TOTAL nombre de matchs</b>			<b>56</b>	

1 A à 7 A 7 journées match aller  
1 R a 7 R 7 journées match retour



## COUPE DE FRANCE 2011 / 2012

### 1<sup>er</sup> tour : le 2 juin 2011 à 16 h 00

Le Thillot CS	D1	B	-	Saint Maurice FC Ballons	PHR	D	500323	-	550110
Bussang	D3	B	-	Pouxieux Jarménil	D2	B	552175	-	519842
Le Ménéil Thillot AFC	D2	C	-	Saulxures sur Moselotte	D1	B	544021	-	508996
Rupt sur Moselle	PPD	B	-	Saint Etienne lès Remire.	PD		503689	-	526799
Cornimont	D1	B	-	Saint Amé Julienrupt	PD		503687	-	553100
Fraize Plainfaing	PPD	C	-	La Bresse	D1	B	546199	-	526028
Charmois l'Orgueilleux	PPD	B	-	Plombières	PHR	D	538567	-	511375
La Chapelle aux Bois	D2	B	-	Val de Saône	D1	A	532609	-	542760
Chénimenil	D1	A	-	Remiremont	PD		545412	-	500293
Gondrecourt le Château	PPD	B	-	Ancerville 55	D1		517753	-	503781
Contrisson	D2	B	-	Tronville en Barrois	D1		546823	-	517763
Stenay Mouzay	D1		-	Thierville	PHR	A	540533	-	530013
Martigny les Bains	PPD	A	-	Contrexéville	PHR	D	539178	-	515537
Dognéville FC	PPD	C	-	Xertigny Amerey	PHR	D	549448	-	521785
Revigny FC	PPD	B	-	Seuil d'Argonne	PPD	A	544968	-	532619
Varenes	D2	A	-	Dugny	D1		538402	-	512092
Avières Darnieulles	PD		-	Hadol Dounoux	PHR	D	519164	-	528002
Rigny la Salle	PPD	B	-	Haironville	D1		549481	-	539645
Gercourt et Drillancourt	D2	A	-	Val Dunois	PPD	A	549773	-	542785
Val d'Argonne	PPD	A	-	Fains Veel	PPD	B	549349	-	518300
Aydoilles	D3	C	-	Uriménil Uzemain	PPD	B	535693	-	531572
Saint Dié Kellermann ASC	PPD	C	-	Granges sur Vologne	PD		546753	-	527600
Arches Archettes	D1	A	-	Nomexy	PD		503593	-	503606
Moyenmoutier Pte Raon	D3	D	-	Anould	D1	B	544970	-	544072
Neufchâteau Liffol	PD		-	Bulgnéville	PHR	D	503610	-	528096
La Vraine	D3	A	-	Vittel	D1	A	531396	-	503695
Celles sur Plaine	D2	D	-	Saulcy	PD		553028	-	522258
Behonne Longeville	PPD	B	-	Velaines	PHR	C	553725	-	535876
Bruyères	D1	B	-	Sainte Marguerite	PHR	D	503711	-	520866
Darney	D3	A	-	Vincey SL	D2	B	503832	-	546821
Dompaire	D3	A	-	Chatenois	D1	A	552222	-	520580
Bicqueley	D4	B	-	Coussey	PPD	A	536982	-	535881
Gironcourt	PPD	A	-	Charmes	PD		503634	-	503589
Pierrepont	D2	A	-	Othe Montmédy	PPD	A	516820	-	553151
Rambervillers	D3	D	-	Saint Michel sur Meurthe	PPD	C	503599	-	508633
Cosnes Vaux Romain	PD		-	Longuyon	PHR	A	536679	-	512244
Badonviller Celles/Plaine	D2	A	-	Senones	PD		551259	-	503607
Etival	PPD	C	-	Blamont	D3	B	517339	-	514824
Rehaincourt	D2	B	-	Jeanménil Housseras	D1	B	535705	-	537020
Bru	D1	B	-	Baccarat USC	D1	A	530436	-	548806
Autreville Harmonville	PPD	A	-	Viterne	D1	B	530899	-	526188
Toul Jeunes Citoyens	D3	C	-	Pierre la Treiche	D1	B	553556	-	549890
Belleray FC	PPD	A	-	Mercy le Bas	D1		551887	-	503679
Mouterhouse	PPD	J	-	Bitche	PPD	I	527465	-	503652
Entente Sud 54	D2	C	-	Vaucouleurs	PPD	B	545427	-	503783
Ugny	PPD	A	-	Lexy	PD		538384	-	517676
Thiaucourt	D2	C	-	Commercy	D1		503685	-	503591
Crusnes	D1		-	Boulangé	D1	A	503703	-	503616
Herseange Chiers Senelle	D1		-	Réhon	PD		503635	-	503628
Villers sous Prény	D4	F	-	Maizey Lacroix	PPD	A	533467	-	541395
Méreville	D4	D	-	Vézelise	D1	B	552212	-	516287
Voyer	D3	R	-	Schaeferhof Dabo	PPD	K	529694	-	546951
Schorbach Hottviller	PPD	J	-	Achen Etting Schmittviller	PHR	B	554279	-	553525
Walscheid	PPD	K	-	Brouderdorff	D1	F	520412	-	519930
Mittelbronn 04 Olympique	D2	T	-	Hommert	PPD	K	551257	-	529699
Sarres et Donon	D1	F	-	Lorquin	PHR	C	554275	-	513600
Siersthal Lambach	D2	Q	-	Goetzenbruck	PPD	J	525151	-	503844
Wiesviller Woelfling	D2	P	-	Lemberg Saint Louis 2003	D1	E	542786	-	550710
Henridorff	PPD	K	-	Sarrebourg Franco Turque	D2	S	520038	-	535089
Brouviller	PPD	K	-	Troisfontaines FC	D1	F	524388	-	551312
Cirey sur Vezouze	D4	A	-	Réchicourt le Château	D3	R	554215	-	517756



Gerbéville	D2	A	-	Rehainviller	D1	A	524679	-	535889
Vallée du Madon	D2	B	-	Tonnoy	D3	D	541828	-	532820
Siltzheim	PPD	J	-	Ormersviller Epping	D1	E	517315	-	523186
Sarraltroff	D3	R	-	Schneckenbusch Buhl Lor	D1	F	526798	-	520387
Wittring	D2	P	-	Petit Réderching	D1	E	522222	-	518348
Bining lès Rohrbach	PPD	J	-	Rémelfing	D1	E	520578	-	503517
Fénétrange	D3	Q	-	Hilbesheim	D1	F	549329	-	531793
Loudrefing	D2	R	-	Héming	D1	F	529278	-	512147
Jolivet	D4	H	-	Avricourt Moussey ES	D1	F	534128	-	551948
Laneuveville Marainviller	D2	A	-	Dombasle sur Meurthe	D1	A	546196	-	503602
Vandoeuvre RS 1 Press	D3	C	-	Richardménil FM Messein	D1	A	540357	-	551393
Rosières aux Salines	D2	B	-	Lay Saint Christophe	PHR	C	517761	-	503804
Norroy lès Pont à Mousson	D4	F	-	Bouxières aux Dames FC	D2	C	547139	-	513808
Insming	D3	Q	-	Bettborn Helling	D1	F	590341	-	537530
Folpersviller	D2	O	-	Bliesbruck	PPD	J	517272	-	520388
Houdemont FC	D1	B	-	Laneuveville La Madel	D1	A	548115	-	503923
Seichamps	D2	B	-	Heillecourt ES	PHR	C	521594	-	519871
Einville	D4	A	-	Vic sur Seille	D1	F	503727	-	503630
Saint Charles Haucourt	PPD	A	-	Bure	D1	A	521786	-	503874
Etain Buzy	PPD	A	-	Tucquegnieux	PPD	B	542770	-	503764
Nancy Mahorais	D2	B	-	Nancy Pichon	PHR	C	550592	-	535890
Malzéville SC	D4	B	-	Nancy Haussonville	D3	D	511021	-	549944
Fontoy	PPD	A	-	Villers Morfontaine	PD		503674	-	541322
Liverdun Amis du Portugal	D4	F	-	Liverdun	D2	C	590338	-	512149
Frouard Pompey	D1	A	-	Villey Saint Etienne	PHR	C	500431	-	520409
Nomeny	D3	A	-	Maxéville FC	D1	A	525154	-	528908
Sarralbe FC	D2	N	-	Holving	PHR	B	554225	-	517958
Hambach	PPD	I	-	Rech	D1	F	520043	-	519568
Mailly sur Seille	D4	F	-	Tomblaine	D4	E	553728	-	516288
Welferding	D2	O	-	Sarreguemines Istanbul	PPD	I	508817	-	551442
Rouhling	D1	E	-	Neunkirch lès Sarreguem.	PHR	B	511474	-	514016
Viller	D2	K	-	Dieuze	PPD	K	526999	-	500500
Le Val de Guéblange	PPD	H	-	Metzing	PPD	I	518325	-	530911
Woustviller	PPD	I	-	Diefenbach lès Puttelange	D1	E	520037	-	525671
Hundling	PPD	I	-	Ippling	D1	E	520053	-	528090
Alsting Zinzing	D1	E	-	Behren lès Forbach	PPD	G	523481	-	512659
Marbache Bellev Dieul.	D2	C	-	Faulx	D1	B	546948	-	503700
Hilsprich	PPD	H	-	Diebling	D1	D	518339	-	515634
Puttelange aux Lacs	D2	N	-	Cocheren	PPD	I	521691	-	522614
Stiring Habsterdick	D3	M	-	Kerbach	PPD	I	518946	-	539733
Forbach Creuzberg	PPD	G	-	Spicheren	D1	E	517469	-	517770
Seingbouse Henrville	D2	N	-	Saint Jean Rohrbach	PPD	H	508987	-	517667
Morsbach	D2	M	-	Stiring Verrerie Sophie	D1	D	509877	-	518592
Betting	D3	L	-	Farschviller	PPD	H	552242	-	527466
Téting sur Nied	D3	K	-	Château Salins	D1	F	510352	-	503642
Freyming FC	PPD	G	-	Forbach Bruch	D1	D	552534	-	523617
Rosbruck	D1	D	-	Carling	PPD	F	509400	-	537384
Hombourg Haut SSEP	D2	L	-	Petite Rosselle	PHR	B	503733	-	500288
Lesse	D2	K	-	Morhange AS	D1	D	524877	-	503596
Bischwald JS	PPD	H	-	Lixing Laning	D1	D	530629	-	545758
Vahl Ebersing	D2	K	-	Saint Avoild Huchet	D2	L	535698	-	517338
Bambiderstroff	D3	K	-	Freyming Hochwald	D1	D	519560	-	523462
Lucy	D1	C	-	Delme Solgne	PHR	B	532611	-	549351
Saint Avoild Jeanne d'Arc	D1	D	-	Falck	PHR	B	503622	-	503657
Saint Avoild Wenheck	D1	D	-	Flétrange	D1	C	523597	-	541486
Folschviller	D1	D	-	Créhange Faulquemont	D1	C	503887	-	503744
Coume	D2	J	-	L'Hôpital FC	D1	D	530905	-	550639
Champéy sur Moselle	D3	A	-	PAM Norroy Vandières	D1	B	554226	-	554277
Luttange	D2	E	-	Villing	PHR	B	534688	-	520035
Réméring lès Hargarten	D2	D	-	Roupeldange	D2	J	520042	-	552557
Cattenom	D1	A	-	Rémeling	PHR	A	519021	-	521959
Volmerange lès Boulay	D2	J	-	Bouzonville	PPD	F	528182	-	518590
Sillegny Pommérieux	D2	I	-	Verny Louvigny	PPD	E	552489	-	550109
Ottange	D1	A	-	Thil	PD		503734	-	510160
Soetrich	D2	C	-	Rettel	D1	A	519020	-	520036
Cuvry Fleury	D2	I	-	Marly SC	PHR	C	550668	-	518460



Ancy sur Moselle	PPD	E	-	Novéant	D1	C	521527	-	520363
Mars la Tour	PD		-	Amanvillers	D1	C	520045	-	518825
Augny	PPD	E	-	Ars sur Moselle	D1	C	516882	-	526025
Metz Mayotte	D3	G	-	Pournoy la Chétive	D2	H	590313	-	548774
Retonfey Noiseville M. F.	D2	F	-	Metz CO	PHR	B	541187	-	511476
Batilly	PPD	B	-	Jarny	PHR	A	538894	-	503718
Montigny lès Metz AS	D1	B	-	Woippy FC	D1	C	550692	-	516148
Moulins lès Metz	PPD	D	-	Woippy ES	D1	B	519566	-	552130
Sainte Barbe Sanry Méchy	D3	D	-	Ay sur Moselle	PPD	C	548428	-	527602
Le Ban Saint Martin	D2	F	-	Semécourt Les Côteaux	PPD	D	503866	-	553726
Vigy	D1	C	-	Talange	D1	A	532188	-	503673
Saint Privat ASPL	D3	I	-	Châtel Saint Germain	D1	C	553221	-	545058
Marspich	PPD	A	-	Errouville	PPD	B	503905	-	547397
Aumetz	PPD	A	-	Godbrange Hussigny	D1		503617	-	503839
Konacker	PPD	A	-	Volmerange les Mines	D1	A	530027	-	500509
Auboué ASJ	D3	B	-	Sainte Marie aux Chênes	PPD	D	551860	-	503708
Haut Plateau Messin ES	PPD	D	-	Marange Silvange	PHR	A	553526	-	517692
Avril	PPD	B	-	Briey	PD		520050	-	503662
Neufchef	D2	B	-	Giraumont Doncourt	PPD	B	528099	-	545108
Moutiers	PPD	B	-	Froidcul	PPD	C	503638	-	503671
Angevillers	PPD	A	-	Longlaville	PD		524878	-	503675
Argancy	PPD	C	-	Pierrevillers	PPD	D	512246	-	521958
Clouange	D1	B	-	Joeuf ES	PD		503665	-	545426
Moyeuvre	D1	B	-	Sérémange Erzange	PHR	A	500167	-	503624
Rosselange	D1	B	-	Uckange	D1	A	500170	-	503601
Entrange	PPD	A	-	Knutange	D1	B	503620	-	522405
Gandrang	PPD	C	-	Vitry 2000 FC	D1	B	519685	-	548773
Mont Bonvillers	D1		-	Nilvange	D1	B	523105	-	512309
Garche	D2	C	-	Hettange Grande	PHR	A	519127	-	527314
Bousse	PPD	B	-	Richemont	D1	B	522333	-	503768
Yutz US	D2	B	-	Metzervisse	PPD	B	513811	-	520497
Volstroff	PPD	B	-	Terville	D1	A	524856	-	512017
Guentrange	D2	B	-	Guénange	D1	B	503917	-	544755
Thionville RC	D2	C	-	Distroff	PPD	B	535883	-	519564
Basse Ham	PPD	B	-	Thionville Portugais St Fr.	D1	A	519019	-	552006
Bertrange	D2	B	-	Kuntzig	PPD	B	519470	-	534481
Yutz Cité JS	D3	C	-	Manom	PPD	B	534942	-	503731

# lorraine.fff.fr

LORRAINE FOOTBALL LORRAINE

Numéro 136 • vendredi 13 mai 2011

Réalisation et mise en page : Hélène STOKY - LLF

[communication@lorraine.fff.fr](mailto:communication@lorraine.fff.fr)